

Séance du 24 janvier 2007

L'an deux mil sept le vingt quatre Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Louissette LE ROUX.

Absents : Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN, M. Tanguy MORVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2007

Date de Publication : 25 Janvier 2007

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<p>Objet : Fonds de concours "sentiers de randonnée" : autorisation à signer une convention avec Morlaix-communauté</p>
--

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de ses actions pour l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée, Morlaix communauté coordonne des chantiers d'aménagement de sentiers. Sur Guerlesquin un site à proximité de Kerhellou nécessite un aménagement pour permettre un bon usage de la voie. La participation des communes, dans le cadre de ces opérations, a été fixée à 21 %, les travaux sont estimés à 9304,88 €, reste à la charge de la commune 1741 €. Une convention est à signer pour la validation de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, l'autorise à signer la convention relative au fonds de concours apporté par la commune de Guerlesquin dans le cadre de cette opération, à savoir : 1741 €.